

La mise en œuvre des actions : la contractualisation

Certaines actions inscrites au Document d'Objectifs seront mises en œuvre par le biais d'un contrat entre l'Etat et l'ayant droit (propriétaire ou gestionnaire) d'une parcelle incluse dans le site Natura 2000. Ce contrat définira les tâches à accomplir pour restaurer ou conserver les habitats naturels. Il précisera les modalités des aides allouées en contrepartie des prestations à fournir : subventions d'investissement ou/et aides annuelles à l'hectare. Un même contrat pourra porter sur plusieurs actions définies dans le Document d'Objectifs.



L'ARGENTON A GRIFFERUS

Ces contrats seront conclus au moins pour 5 ans et pourront prendre deux formes selon qu'il s'agira ou non de terres agricoles :



VALLEE DE L'ARGENTON



« Vallée de l'Argenton »

Le Document d'Objectifs : un outil de référence

Généralités

La France a choisi la démarche de la concertation et de la contractualisation. Cette méthode se traduit par la rédaction d'un Document d'Objectifs (appelé « DOCOB »), véritable plan de gestion du site. Ce dernier est réalisé en concertation étroite avec les structures représentantes des agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, protecteurs de la Nature, habitants et usagers du territoire, présentes au sein d'un comité de pilotage présidé par le sous-préfet. Chacun a alors l'occasion de s'exprimer et de faire valoir ses intérêts.

Sur la Vallée de l'Argenton

Le Document d'Objectifs du site de la vallée de l'Argenton a été élaboré par le Cera-Environnement choisi comme « opérateur local » après un appel d'offres. La mission d'animation visant à sa mise en œuvre a ensuite été confiée à la société BIOTOPE également par appel d'offres. Le Document d'Objectifs constitue un outil d'aide à la décision. Il a été validé par le Comité de Pilotage Local le 15 avril 2004.

Il comprend quatre volets :

- 1/ une présentation du site, la description des habitats naturels et des espèces présentes, le bilan des activités socio-économiques présentes sur le site ;
- 2/ la définition de 3 enjeux majeurs : la restauration et le maintien des habitats et de la qualité de la ressource en eau, la valorisation du patrimoine écologique et le suivi de la mise en œuvre des actions ;
- 3/ la définition des objectifs de conservation des habitats et des espèces ;
- 4/ les actions préconisées pour atteindre ces objectifs et leurs modalités de financement.

Le Document d'Objectifs est consultable dans les mairies de Argenton-Château, Sanzay, Boësse, Breuil-sous-Argenton, Massais et Moutiers-sous-Argenton.

Les cinq groupes d'actions inscrits au Document d'Objectifs

A- Habitats des coteaux	NATURA	B- Ripisylve et berges de l'Argenton et affluents	
E- Suivi du site		2000	C- Prairies en bordure de cours d'eau et de mares
		D- Communication et sensibilisation	



Natura 2000 en bref

Natura 2000 est un réseau européen de sites abritant des milieux, des espèces animales et végétales rares et en voie de disparition à l'échelle européenne (espèces dites d'intérêt communautaire). Il a pour origine deux Directives européennes : la Directive « Oiseaux » (2 avril 1979) et la Directive « Habitats » (2 mai 1992).

L'objectif de la création du réseau Natura 2000 est de préserver, à long terme, ce patrimoine naturel en mettant en place une gestion adaptée qui tient compte des pratiques économiques, sociales et culturelles. En effet, les milieux concernés résultent souvent du travail des hommes et la conservation de cette richesse biologique dépend du maintien des activités humaines.

Gérer la nature, favoriser sa biodiversité, en préservant l'identité du monde rural dans une perspective de développement durable est l'un des enjeux essentiels de notre époque et de notre société.

Sommaire

- Natura 2000 en bref
- Le Document d'Objectifs
- Groupes d'actions
- Présentation du site
- Détail des actions
- La contractualisation

	Contrat d'Agriculture Durable (=CAD)	Contrat Natura 2000
Parcelles concernées	Terres agricoles situées à l'intérieur du site et reste de l'exploitation (Surface Agricole Utile, SAU).	Terres non agricoles (hors SAU) situées à l'intérieur du site Natura 2000.
Nature des aides	Investissement : mini = 40% Fonctionnement : indemnité /an /ha Pour les deux : +20 % sur les parcelles du site pour les actions du Document d'Objectifs.	Investissement et fonctionnement jusqu'à 100 % de la dépense (surcoût engendré par Natura 2000).
Financement	Union Européenne + Ministère chargé de l'Agriculture.	Union Européenne + Ministère chargé de l'Environnement.
Documents administratifs de référence	Arrêtés préfectoraux (mesures départementales, CAD).	Document d'Objectifs (actions, engagements, aides...).
Actions proposées	Les principales actions proposées dans les CAD sont au nombre de quatre : - rouvrir les habitats de landes et pelouses sur les coteaux rocheux par différentes techniques (débranchage mécanique ou manuelle) ; - préserver les mares temporaires - conserver en bon état le réseau hydraulique et diminuer les intrants ; - maintenir les prairies humides.	Pour les contrats Natura 2000, les principales mesures préconisées dans le docob sont au nombre de cinq : - Restaurer les habitats des coteaux par ouverture mécanique tournante, technique sur brûlis ou par traitement efficace de la fougère aigle ; - Entretien de manière extensif des coteaux de l'argentonnois ; - Gérer les habitats remarquables et fragiles des coteaux (mares temporaires) ; - Restaurer et entretenir les ripisylves et les berges de l'Argenton et de ses affluents ; - Contrôler la population de ragon-dins.
Structures à contacter	ADASEA	BIOTOPE Anne Nivelles au 02 40 05 32 30



LETTRE D'INFORMATION N°1
NATURA 2000

BIOTOPE
Agence Loire Bretagne
Immeuble le Concorde
1, rue Charles Lindbergh
44346 Bouguenais cedex

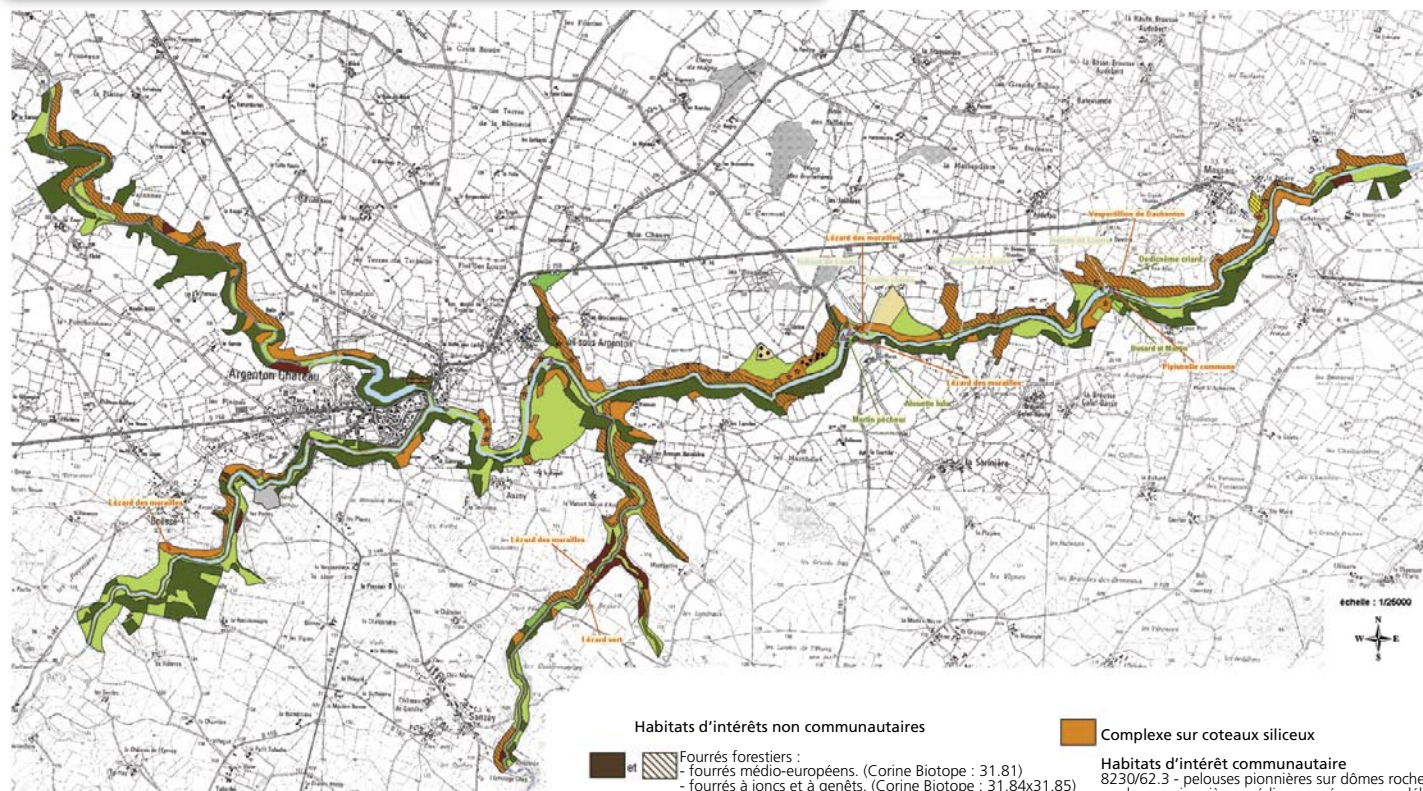
Téléphone : 02 40 05 32 30
Télécopie : 02 40 05 37 10

La Société BIOTOPE a été choisie, suite à un appel d'offres, comme structure animatrice pour faire vivre le document d'objectifs et aider à la mise en œuvre des actions de gestion.

Cette lettre a pour but de mieux informer les personnes concernées par le site. Si vous souhaitez en savoir plus sur le site Natura 2000 de la vallée de l'Argenton, n'hésitez pas à contacter Anne Nivelles, chargée de mission de la société BIOTOPE.

Crédit photo : CERA Environnement, Biotope.

Localisation des habitats d'intérêt communautaire



Source : document d'objectifs "vallée de l'Argenton" (CERA Environnement)

Habitats d'intérêt communautaires

- 4030 - Landes mésophiles (ligérienne) à *Erica scoparia* et *Ulex minor*. (Corine Biotope : 31.2391)
- 6230 - Formation herbeuse à *Nardus*, riches en espèces. (Corine Biotope : 35.1)
- 3170 - Mares temporaires méditerranéennes. (Corine Biotope : 22.34)
- 3260 - Végétation flottante de renouées des rivières submontagnardes et planitières. (Corine Biotope : 24.4)
- 8220 - Végétation chasmophyte des pentes rocheuses. (Corine Biotope : 62.2)

Habitats d'intérêt non communautaires

- Fourrés forestiers :
 - fourrés médio-européens. (Corine Biotope : 31.81)
 - fourrés à juncs et à genêts. (Corine Biotope : 31.84x31.85)
- Ptérinaires, formations à fougères - aigle. (Corine Biotope : 31.86)
- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques. (Corine Biotope : 37.21)
- Pâtures mésophiles. (Corine Biotope : 38.1)
- Chênaies acidiphiles. (Corine Biotope : 41.5)
- Bois à aulnes et frênes des rivières à eaux lentes. (Corine Biotope : 44.33)
- Divers (potagers, carrières, pommiers...)
- Mares et points d'eau.

Complexe sur coteaux siliceux

Habitats d'intérêt communautaire

- 8230/62.3 - pelouses pionnières sur dômes rocheux
- pelouses pionnières médio-européennes sur débris rocheux
- prairies siliceuses annuelles naines

- 6230/35.1 - formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces

- 4030/31.2393 x 31.2931 - landes méso-xérophile à *Erica cinerea*, *Ulex minor* et *Erica scoparia*

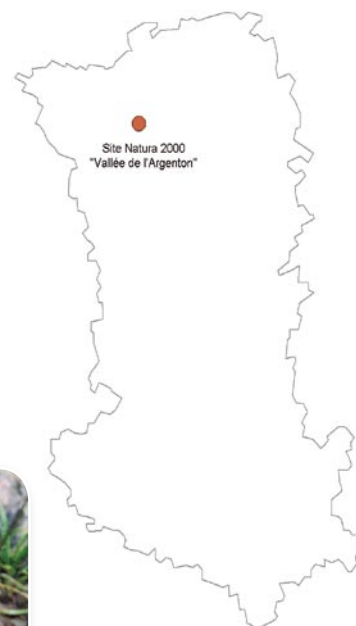
Habitats d'intérêt non communautaire

- 3523 - pelouses siliceuses méditerranéennes

Espèces de l'annexe 4 de la Directive Habitats

Espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats

Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux



Le site s'étend sur 740 ha répartis sur les 6 communes qui forment le « pays de l'Argentonnaï » : Argenton-Château, Sanzay, Boësse, Breuil-sous-Argenton, Massais et Moutiers-sous-Argenton. Il abrite 4 espèces animales et 7 habitats naturels d'intérêt communautaire.

Les habitats les plus caractéristiques sont les pelouses et landes se développant sur les coteaux siliceux de la vallée de l'Argenton et ses affluents.



HABITAT DE RIPISYLVE



CHABOT DE RIVIÈRE



HABITAT DE MARE



LOUTRE D'EUROPE

Description des actions prévues

La mise en œuvre des actions aura lieu entre 2004 et 2009, la révision du Document d'Objectifs intervenant tous les 6 ans.

Les actions seront mises en œuvre grâce aux contrats Natura 2000 ou aux Contrats d'Agriculture Durable (CAD) en milieu agricole. Le contrat sera signé entre l'Etat et l'ayant droit de la parcelle (propriétaire ou gestionnaire).



COTEAUX ROCHEUX

Actions sur les habitats des coteaux

L'abandon progressif des pratiques agricoles a entraîné un embroussaillage et une fermeture des paysages sur les coteaux de l'Argentonnaï, qui menacent la mosaïque de milieux naturels d'intérêt communautaire : pelouses sèches et mésophiles, landes et mares temporaires. Les premières actions visent donc la restauration de certains secteurs de coteaux par débroussaillage mécanique, brûlis, leur entretien par pâturage extensif et la mise en défens des milieux fragiles (végétation des pentes rocheuses et des mares temporaires).



COTEAUX EMBROUSSAILLÉS

Actions sur les habitats et les espèces aquatiques

Le maintien de la bonne qualité des ripisylves et des berges de l'Argenton et de ses affluents conditionnent la présence d'espèces animales aquatiques d'intérêt communautaire (Loutre d'Europe, Chabot). Le Document d'Objectifs prévoit par conséquent la restauration et l'entretien de ces milieux.

Actions sur les prairies en bordure de cours d'eau et de mares

Le Document d'Objectifs prévoit également le maintien et l'entretien des prairies naturelles permanentes en bordure de cours d'eau et de mares. En effet, leur présence permet de retenir les différents polluants susceptibles de rejoindre les milieux aquatiques. Cette action permettra donc de préserver une qualité de l'eau de l'Argenton et de ses affluents compatible avec la conservation d'habitats et d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire.

Actions de communication et de sensibilisation

Elles mettront l'accent sur les habitats et les espèces présentes sur le site, leur sensibilité et les actions mises en œuvre. Elles consisteront en la création d'un encart consacré au site Natura 2000 dans des documents d'information publiés sur la vallée de l'Argenton, le pays de l'Argentonnaï et le pays Thouarsais, la réalisation d'une plaquette d'information et la mise en place d'une signalétique spécifique.

Actions pour le suivi du site

Elles visent à assurer la pérennité de la démarche de concertation engagée lors de l'élaboration du Document d'Objectifs. Plusieurs études feront le point sur l'évolution des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau dans le site Natura 2000. Elles permettront de préparer la révision du document d'objectifs dans 6 ans.

